



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 21 juin 2012

Le président, M. Jean-Marc Jaquier, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il remercie l'huissier pour sa présence et la préparation de la salle ainsi que le personnel communal des Services de conciergeries pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 68 Conseillers et Conseillères.

6 personnes sont excusées (Mmes Anna Beutler, Catherine Labouchère, Célia Maeder et MM. Daniel Calabrese, Jean-Daniel Grandjean, Jean-Marc Waeger).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Vous avez constaté le rectificatif de l'ordre du jour selon la convocation du 16 mai: ajout du point 8, suite au dépôt d'un préavis urgent par la Municipalité relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située au chemin de la Perroude; modifications dans les titres des préavis N^{os} 24 et 25, points 12 et 13; modification du titre au point 7 en: rapport de gestion sur l'exercice 2011, en effet, nous nous prononçons sur le rapport de gestion de la Municipalité et du rapport de la Commission de gestion s'y référant. Nous sommes bien dans l'examen de la gestion et des comptes et des rapports des Commissions respectives sur lesquels le Conseil doit se prononcer distinctement.

Le bureau n'a pas reçu de motion, de postulat ni d'interpellation.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mai 2012.
3. Assermentation d'un Conseiller.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision en un seul débat

6. Comptes de l'exercice 2011.
7. Rapport de gestion sur l'exercice 2011.
8. **Préavis municipal N° 26** relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située au chemin de la Perroude.

Préavis avec décision

9. **Préavis municipal N° 21** relatif à l'octroi d'un crédit pour la réalisation de la première phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG.
10. **Préavis municipal N° 22** relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle 91 au lieu-dit «Montoly».
11. **Préavis municipal N° 23** relatif à la motion de M. Jean-Michel Favez intitulée «Pour donner une impulsion forte aux projets de réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac».

Première lecture

12. **Préavis municipal N° 24** relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Coopérative d'utilité publique Cité Derrière à constituer sur la parcelle communale N° 614 au lieu-dit «Chemin de la Chavanne» pour la construction d'un bâtiment locatif plurigénérationnel.
13. **Préavis municipal N° 25** relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à constituer sur la parcelle communale N° 4233 (Plan de quartier «Communet-Borgeaud») pour la construction d'un bâtiment d'habitations collectives (B2.4).

Autres objets

14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Charlotte Gabriel intitulé «Pour un cinéma open air durant la période estivale».
15. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Marc Guibert demandant à la Municipalité une installation ciblée de caméras de vidéosurveillance dans le périmètre de la nouvelle place de rencontre de la gare, afin de rassurer et d'augmenter la sécurité de nos citoyens et d'éviter les déprédations récurrentes du mobilier urbain.

Divers

16. Nomination du bureau du Conseil pour l'année 2012 – 2013;
élection du président
élection du 1^{er} vice-président
élection du 2^e vice-président
élection de deux scrutateurs
élection de deux scrutateurs suppléants
17. Nomination de la Commission de gestion.
18. Divers + Propositions individuelles.

L'ordre du jour est accepté, sans avis contraire ou abstention.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 3 mai 2012.

- La discussion est ouverte.
- M. Collaud: page 4, chapitre Finances, il faut bien lire: ... à l'évolution de la masse des salariés *des frontaliers*: en 2010,
- La correction est portée au procès-verbal de ce soir.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal à l'unanimité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mai 2012.

3. Assermentation d'un Conseiller

Mme Gilliland au nom du GdG, présente M. Nicolas Devincenti, remplaçant M. Jean-Gabriel Pittet, démissionnaire. M. Devincenti est arrivé à Gland en 2006. Il est marié et père d'un enfant de 14 ans. Il a une formation d'ingénieur en télécommunication complétée par un master en économie et travaille, actuellement, en tant que responsable-adjoint d'une division technique chez Skyguide. Il pratique le VTT, le jogging, le ski et apprécie la lecture, en particulier les romans policiers. Il suit les séances de préparation du GdG depuis le début de cette législature et se réjouit de participer à la vie politique glandoise, de mieux comprendre la gestion de la commune. Il s'intéressera plus particulièrement au développement durable pour un équilibre entre économie et écologie, à une qualité de vie en adéquation avec mobilité, sécurité et environnement ainsi qu'à la préservation de nos finances publiques afin de ne pas endetter dramatiquement les générations futures. Merci de lui faire bon accueil.

Le président invite M. Devincenti à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

Le nouveau Conseiller, après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 69.

3. Communications du bureau

• Le bureau s'est réuni le 14 mai avec la Municipalité pour préparer la séance de ce soir. Cette séance fut suivie de la rencontre entre les présidents et responsables des groupes, la Municipalité et le bureau du Conseil; participait également M. Gaiani, secrétaire municipal. Divers points ont été abordés et parmi ceux-ci, en particulier:

- La logique de nomination des différentes Commissions par le bureau et la difficulté accrue pour les plus petites formations de désigner des Commissaires dans toutes ces Commissions.
- Les distorsions entre Commissions techniques et Finances par rapport à leurs prérogatives. Le cadre de l'intervention de la Commission des Finances et ses conséquences dans les conclusions des préavis.
- Le mode de signature des rapports des différentes Commissions.
- Les horaires de nos séances du Conseil, le nombre de celles-ci, les difficultés liées pour certains Conseillers/ères. Les ordres du jour parfois importants de certaines séances.
- L'utilité des deux débats au vu du peu d'interventions et prises de parole lors du 1^{er} débat.
- La possibilité de modifier l'horaire d'ouverture des bureaux de vote du dimanche matin et l'éventuelle obligation ou pertinence de ceux-ci qui font double emploi avec les boîtes aux lettres.
- La possibilité éventuelle donnée aux Conseillers/ères d'accéder aux documents officiels du Conseil par voie électronique et abolir à terme l'envoi papier, cas spécifique réservé. (par ex. convocation, rapport de gestion et comptes)
- La possibilité d'équiper d'un WI-FI les salles de réunion des Commissions.

Lors de cette séance, le président demande aux différents groupes du Conseil de respecter un gentleman's agreement lors d'interventions des Conseillers visant à éviter les attaques frontales désignant nommément une ou des personnes. C'est une démarche qui ne devrait pas avoir lieu au sein d'une assemblée d'élus par leurs concitoyens et assermentés. Toutes et tous avez le droit de vous exprimer librement dans le respect du débat démocratique et de l'intégrité des personnes.

• Le 25 mai, reçu un courrier de la Municipalité sollicitant un délai au 15 novembre 2012 pour présenter un rapport au postulat de M. Jean-Michel Favez «Demandant à la Municipalité de présenter au Conseil communal un rapport sur les démarches en cours et futures devant conduire à une réalisation concrète et dans les meilleurs délais de la volonté populaire exprimée ce week-end à propos des rives du lac». Le bureau a accepté cette requête par lettre du 18 juin.

• Le 25 mai, reçu un courrier de Mme Gilliland, GDG, informant de l'identité du nouveau Conseiller communal qui sera assermenté en remplacement de M. Jean-Gabriel Pittet.

•

- Le samedi 2 juin, le Parti socialiste Vaudois en congrès ordinaire à Arzier a élu à sa présidence le Conseiller communal et Député au Grand Conseil, Jean-Michel Favez. Acceptez, M. Favez nos plus sincères félicitations pour cette brillante élection et nos souhaits de satisfactions et de succès dans les défis liés à cette haute responsabilité.
- Le 4 juin, le bureau s'est réuni pour prendre position sur la demande de la Municipalité concernant un préavis urgent relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située au chemin de la Perroude et nomination d'une Commission.
- Le 17 juin, ont eu lieu les scrutins fédéraux et cantonaux.

Résultats:

Electeurs inscrits: 5940 Cartes de vote reçues: 2333

Votations fédérales:

<u>Objet 1:</u> Epargne logement:	Bulletins rentrés: 2325	Bulletins valables: 2253
	Oui: 960	Non: 1293 Participation: 39.14%
<u>Objet 2:</u> Droits populaires:	Bulletins rentrés: 2325	Bulletins valables: 2259
	Oui: 391	Non: 1868 Participation: 39.14%
<u>Objet 3:</u> Modification LAMAL:	Bulletins rentrés: 2320	Bulletins valables: 2259
	Oui: 391	Non: 1868 Participation: 39.06%

Votations cantonales:

Assistance au suicide:

Bulletins rentrés: 2300 Bulletins valables: 2292 Participation: 38.72%

Suffrages initiative: Sans réponse: 37 Oui: 900 Non: 1355

Suffrages contre projet: Sans réponse: 84 Oui: 1502 Non: 706

Suffrages question subsidiaire:

Sans réponse: 167 Initiative: 558 Contre projet: 1567

- Suite aux différentes séances de préparation du Conseil de ce soir, les responsables des groupes ont suggéré avec bon sens une seule et même Commission pour le traitement des préavis 24 et 25 qui sont similaires. Le bureau a décidé de mandater la Commission à sept membres du préavis 24 pour les deux objets.
- Le 19 juin a eu lieu la traditionnelle sérénade au président du Conseil offerte par la Fanfare de Gland. Cette soirée a été marquée par la bienveillance des dieux afin que cette cérémonie se déroule dans les meilleures conditions. Le président remercie tous les participants à cette manifestation, principalement notre Fanfare, société dynamique dont la relève est assurée et qui perpétue la tradition en procurant du plaisir à l'écoute de leurs plus belles pièces. Il remercie également toutes les personnes, Conseillers, Municipaux, syndic, secrétaire, huissier, ceux du début, anciens présidents, anciens municipaux et ancien syndic, amis, voisins qui ont pu venir partager quelques moments fraternels en dehors de toutes considérations politiques. Les messages d'amitié et de soutien lui vont droit au cœur et ce point d'orgue à son année de présidence restera à jamais gravé dans sa mémoire, dans une pensée émue.
- La passation des pouvoirs entre ancien et nouveau bureau aura lieu le 2 juillet à 19h00.

5. Communications de la Municipalité

Gérald Cretegy, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Personnel communal:** 2 juillet, arrivée de Mme Marine Venturi, bibliothécaire à 50%; 9 juillet, ouverture du Centre aéré avec l'engagement de deux responsables et d'une monitrice par jour complet de fréquentation; 9 juillet, début de mission pour les jeunes étudiants occupés aux nettoyages des écoles. Jubilés: en juin, les 15 ans de M. Pierre Brugger, huissier et les 10 ans de Mme Mérat, bibliothécaire; en juillet, les 15 ans de M. Hauri, concierge et les 10 ans de M. Würigler, archiviste.

Recrutement en cours: un poste de secrétaire chargé des traitements pour les dossiers de l'aide au logement (AIL). Prochaines postulations: remplacement des départs à la fin de l'année pour cause de retraite de MM. Hauri et Vuichard.

- **Centre de jour des requérants:** s'ouvrira le 1^{er} août au bâtiment des Gardes-forts. L'EVAM occupera une partie du rez-de-chaussée où, actuellement 7 sociétés occupent ces locaux. Ces sociétés seront dirigées vers le nouveau bâtiment de Montoly. Elles ont toutes été contactées, l'organisation des visites et des déménagements se font de concert avec elles afin que les aménagements dans les nouveaux locaux se déroulent de la meilleure façon possible.
- **Conseil régional:** le Conseil intercommunal du Conseil régional s'est réuni le 20 juin et des préavis ont été votés: préavis concernant le cautionnement à hauteur de Fr. 250'000.- du projet de transport des graviers par le rail et qui touche Gland; préavis concernant le dépôt auprès de la Confédération du projet de l'Agglomération Franco-Valdo-Genevoise comprenant la charte et les mesures d'intérêt de l'agglomération; préavis concernant la contribution de Fr. 115'000.- pour la participation 2012 aux études et fonctionnements du projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevoise; préavis sur les comptes, avec un résultat positif de Fr. 43'236.94. Tous ces préavis ont été adoptés à l'unanimité. Préavis accepté à la majorité, 5 non et 2 abstentions concernant la contribution de 3,770 Mio sur le Fond régional des transports publics affecté (Fr. 31.-/hab.) concernant la participation à la réalisation des mesures d'aménagement de 2012, la participation à l'étude de projets définitifs et à la réalisation des mesures urgentes pour les lignes régionales en ville de Nyon et l'étude de régulation et la participation à l'achat d'un système de détection des bus aux carrefours à feux. Le schéma directeur Gland-Vich pour se concrétiser nécessite une relocalisation partielle de la Ballastière qui doit se faire par étape. Le Conseil régional pilote la relocalisation d'une sous-station électrique, laquelle se trouve sur la parcelle devant recevoir une partie de cette relocalisation partielle et l'on est en bonne phase pour y arriver.

M. Olivier Fargeon, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Skatepark:** les travaux de démontage des installations existantes ont débuté. Il s'agit maintenant de réaliser ce skatepark entre juillet et mi-octobre 2012. Le concept choisi associe les entreprises spécialisées, les Services de la commune (Voirie et bureau technique) et la participation des jeunes en collaboration étroite avec le travailleur social de proximité. Ce projet bénéficie donc d'une attention particulière des Services communaux afin de l'encadrer en termes de sécurité et de qualité. Au fur et à mesure de l'avancement du dossier des informations seront données. Une aide financière de Fr. 10'000.- a été obtenue de la part du SPJ sur la base du dossier présenté, il s'agit du montant maximum octroyé par ce Fonds cantonal de soutien pour les projets portés par les jeunes.
- **Routes:** les travaux d'élargissement de la route de Luins ont débuté. L'emprise importante négociée (+ 4 m.) permettra de faire cohabiter cyclistes, piétons et véhicules en sécurité. Après moultes péripéties administratives, les travaux de l'îlot modérateur à la rue de la Paix vont débiter à partir du 27 juin. Après négociations avec les entreprises concernées, les travaux de remplacement de la canalisation à la rue de la Combe seront exécutés fin août-début septembre.
- **APEC:** après analyse de la participation aux frais de l'exploitation de la STEP basée sur le nombre d'équivalents-habitants de chaque commune, le montant a été revu à la hausse. Cette répartition est recalculée tous les 5 ans et notre participation s'élève à Fr. 911'000.- en lieu et place des Fr. 832'000.- budgétés, soit + 9,4 %.

M. Daniel Collaud, municipal (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** la Municipalité a profité du moment favorable du marché pour effectuer le renouvellement d'un crédit de Fr. 3'837'500.-, à échéance au 13 juillet 2012 avec un taux de 2,80%,

pour un nouveau crédit de 4 Mio à 12 ans, au taux de 1,5 %. La différence entre l'offre la meilleure et la plus élevée était de 0,7 %.

- **Patinoire:** la saison 2011-2012 est terminée et elle se solde par un coût final de Fr. 169'174.85 par rapport à un budget de Fr. 190'000.-, cela représente environ Fr. 4'000.- de moins que la première saison. Par rapport à des charges globales de Fr. 237'306.35, nous avons eu des recettes de Fr. 68'132.-. La Municipalité a renouvelé sa confiance à M. Hugo Schupbach pour diriger la troisième saison de la patinoire qui sera ouverte du 23 novembre 2012 au 3 mars 2013.
- **Préavis bouclés:** aménagement du Foyer et amélioration acoustique du Théâtre, préavis N° 83: montant accordé Fr. 647'000.-, dépenses Fr. 658'703.35, soit un dépassement de Fr. 11'003.35, ce qui représente un peu moins de 2%. Remplacement du mobilier, vaisselle et piano de cuisine de la Salle communale, préavis N° 102: montant accordé Fr. 91'800.-, dépenses Fr. 88'843.40, soit un solde positif de Fr. 2'956.60.
- **Fête régionale du sport:** aura lieu le dimanche 2 septembre. Gland a renoncé exceptionnellement à participer à cet événement et ceci pour plusieurs raisons, à savoir: date tardive de la reprise scolaire, passage du samedi au dimanche, occupation des salles et lieux par l'organisation de la réception du "premier citoyen vaudois".

Mme Florence Golaz, municipale (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Naturalisation facilitée:** accordée à: M. José Antunes et ses enfants David et Jennifer Antunes; Mme Fitore Sefiji.
- **Naturalisation ordinaire:** accordée à MM. Philippe Lamy, Hajrullah Sefiji, Fernando Da Silva Ferreira; M. Pasquale Ferrara et Madame Giovanna Ferrara.
- **Diagnostic local de sécurité:** le sondage téléphonique auprès de la population est terminé. Le taux de refus est de 27%, ce qui est très bas et qui prouve que le thème soulevé intéresse la population. Les entretiens auprès des acteurs-clé vont commencer tout prochainement.
- **La Poste:** suite aux demandes du Service de la population, La Poste a libéré 5 places de parc supplémentaires devant ses locaux et a fait installer une caméra de surveillance à proximité du Postomat.
- **Pédibus:** une soirée d'information concernant le Pédibus est organisée le 3 septembre à 20h, en collaboration avec les Ligues de la santé et le programme cantonal «ça marche». Les parents d'élèves concernés seront informés directement par l'Etablissement primaire.
- **Parking vélo au Collège des Tuillères:** au vu de la persistance d'un parking sauvage de vélos à proximité du Collège des Tuillères, des supports non couverts pour 20 vélos seront installés pendant l'été derrière ce collège, selon le souhait de l'Etablissement secondaire.
- **Transports, horaire:** suite à l'annonce de la suppression des arrêts à Nyon et Morges des trains ICN en direction d'Yverdon et Neuchâtel, deux séances ont réuni le Département cantonal des Infrastructures, les CFF et les Municipalités de La Côte. Au final, 3 trains maintiendront ces arrêts à l'heure de pointe du matin et 5 trains le soir pour le retour, mais seulement à partir de 19h. En journée, 3 trains Regioexpress dans un sens et 4 dans l'autre relieront Morges à Yverdon. Pour les autres connections, il faudra dorénavant changer à Lausanne, au lieu de Nyon ou Morges. Les horaires des bus régionaux ont été mis en consultation du 29 mai au 15 juin. L'Etat de Vaud propose, en adéquation avec les critères de l'Office fédéral des transports, une amélioration de l'offre de plus de 10% dans le District. Le Conseil régional est entrain d'analyser les compléments qui pourraient être apportés aux horaires pour une phase d'expérimentation de 2 à 3 ans, compléments qui seraient financés par une partie du fond régional.

Mme Isabelle Monney, municipale (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Social:** le 14 juin a eu lieu le Conseil intercommunal de l'ARAS. Les comptes ont été acceptés à l'unanimité. Le compte Frais de fonctionnement du Revenu d'Insertion présente un bénéfice et une

somme de Fr. 0.70 par habitant sera redistribuée aux communes du district; il sera de même pour le compte Fonctionnement des Agences d'assurances sociales et ce sont Fr. 0.50 par habitant qui sera redistribué aux communes. Le Conseil a également accepté le préavis 8 concernant les frais occasionnés par les transformations de l'Agence de Nyon ainsi que le déménagement, à la fin de l'été, dans le nouveau bâtiment de Montoly, de celle de Gland.

- **Objectif logements** le 18 juin, la société I.Consulting a été reçue par la Municipalité et des Chefs de Services afin de nous présenter le diagnostic élargi de notre commune. Lors de la prochaine séance, devraient être expliqués divers scénarios de stratégie afin d'établir une feuille de route pour le développement des logements au niveau de notre commune.
- **Fête de la musique:** aura lieu le 23 juin. Dès 11h30, concerts de la Fanfare et du Chœur Mixte devant la Migros puis dès 17h, à Grand Champ, divers concerts, suivis d'un DJ années 80. Plusieurs animations pour les enfants sont prévues et il sera possible de se restaurer. Le 24 juin, deux concerts, l'un de marimbas et l'autre baroque auront lieu au Temple à 15h45 et 17h.
- **Culture:** Mme Aline Schumacher remplace Mme Arlette Roy démissionnaire de la Commission culturelle. Nous nous réjouissons d'avance de pouvoir compter sur sa présence au sein de la Commission.

Mme Christine Girod, municipale (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Travail social de proximité (TSP):** le travail de proximité revêt une importance capitale dans notre commune et les villages environnants. Pour le mener à bien, Espace Prévention a engagé une nouvelle collaboratrice à 60 %: Mme Chloé Besse. En effet, dès le 1^{er} septembre, M. Matthieu Forest en poste actuellement va poursuivre ses activités à Morges. Cette transition se fera en douceur, car l'approche, la vision du travail et l'équipe d'Espace Prévention restent identiques; chaque semaine, se tiennent des colloques internes afin de garantir la cohérence d'actions sur La Côte et assurer la continuité des projets en route sur la commune de Gland.
- **Etablissement secondaire:** les promotions scolaires, organisées en collaboration avec la Direction et Mme Rey, doyenne, auront lieu le 4 juillet, à 19h à Grand Champ, Salle omnisports. Ce sont quelques 135 élèves qui quitteront l'Etablissement.
- **Fête du Chêne:** aura lieu le 5 juillet pour l'Etablissement primaire. Départ du cortège de la Gare de Gland à 18h45. Les festivités se dérouleront dans la cour du Collège des Perrerets, où stands et tables seront installés, en cas de météo incertaine, la salle de gymnastique sera aménagée en conséquence. Les enfants prendront leur collation à l'intérieur du collège sous la surveillance des enseignants avant de rejoindre leurs parents. A relever l'excellent travail fait par le comité d'organisation pour accueillir les 800 élèves du primaire et les enfants des crèches "Le Colibri" et "Pirouette-Cacahuètes". L'appel du comité à des bénévoles a connu un grand succès; que chacun soit remercié pour sa disponibilité. Le 6 juillet, ces mêmes élèves participeront à un spectacle avant de partir pour les grandes vacances.
- **Centre aéré:** le Centre aéré ouvrira ses portes le 9 juillet. 96 enfants passeront quelques jours à Montoly durant les vacances d'été; à noter que 25 familles comprenant plus de 2 enfants les ont placés dans ce Centre et profitent ainsi de cette prestation.
- **Bâtiment UAPE – Pause Déj Mauverney:** les plans définitifs touchent à leur fin, tout est mis en œuvre pour pouvoir déposer le dossier pour mise à l'enquête d'ici la fin du mois afin de rester dans les délais annoncés.
- **Conseil d'Etablissement:** le 22 mai au Collège des Tuilières, le Conseil d'Etablissement a tenu sa deuxième séance de la législature et a nommé une Commission chargée de travailler sur le thème de la cantine scolaire de Grand Champ. Il a également été convenu de confier à l'Etablissement secondaire la mission d'organiser des ateliers sur le thème de la citoyenneté, ceci dans le cadre de l'année présidentielle au Grand Conseil d'un citoyen glandois. Ces ateliers devraient déboucher sur des visites au Grand Conseil en profitant des contacts que nous pourrions développer avec nos 6 députés glandois afin de mener à bien ces journées.

• **Réception du président du Grand Conseil:** le 26 juin aura lieu l'élection du président pour l'année 2012 – 2013. Sous réserve de cette élection, M. Philippe Martinet devant accéder à cette charge, la commune de Gland aura ainsi l'honneur de compter parmi elle le "premier citoyen vaudois". La traditionnelle réception aura lieu le 4 septembre et débutera à 17h00 à la salle de gymnastique des Tuillières. Suivra un cortège emmené par les Milices vaudoises, des fanfares, 4 classes primaires et les invités. Un apéritif populaire sera servi dans la cour de Grand Champ, puis quelque 800 convives passeront à table dans la salle omnisports. La population sera informée par le biais d'un tout ménage et le Gland-Cité. Merci de réserver cette date.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments) est excusé.

PREAVIS AVEC DECISION EN UN SEUL DEBAT

6. Comptes de l'exercice 2011.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter les comptes 2011 tels que présentés.
- La discussion est ouverte.
- **M. Favez:** a quelques questions sur les revenus fiscaux et les explications données en page 11, de la brochure : la première question concerne l'impôt "spécial des étrangers" et la petite explication donnée sur l'écart que l'on constate, baisse de revenus entre les comptes 2010 et 2011, où il est dit: divers réajustements sur les périodes fiscales. Est-il possible d'avoir une explication sur cette explication, Car il ne comprend pas très bien ce que cela veut dire? Puis, toujours sur l'impôt "spécial étrangers", il lui paraîtrait intéressant et important d'obtenir des éléments statistiques sur le nombre de contribuables bénéficiant de ce privilège fiscal en demandant formellement que cet élément statistique soit désormais intégré dans les commentaires de la brochure sur les comptes et ceci chaque année. Au sujet de l'impôt sur les personnes morales, nous avons eu, lors du dernier Conseil communal, suite à une question de M. Rohrer, quelques renseignements relatifs aux exonérations dont pourraient bénéficier des entreprises sur le territoire communal. Ces explications ont été loin de le convaincre; d'ailleurs, il a quelques doutes sur la totale véracité de celles-ci. Ayant pu consulter un certain nombre de documents, il est assez surpris des renseignements donnés. Il en revient à la brochure des comptes et aimerait faire la même demande que pour l'impôt "spécial étrangers" et comme pour la demande précédente, il souhaite que la Municipalité nous indique le nombre d'entreprises au bénéfice d'exonération sur le territoire de notre commune ainsi que la masse totale des bénéfices exonérés, ceci chaque année en précisant si possible les entrées et sorties de la période d'exonération. D'ores et déjà, merci.
- **M. Collaud:** concernant l'impôt "spécial étrangers" année 2010, il avait mentionné qu'il y avait eu des rattrapages. Certaines personnes sur 2010 avaient dû payer 2 ans de taxation pour les rattrapages effectués au niveau de l'ACI, ce qui a fait réduire le montant sur 2011 à la baisse; et chaque année, il y a aussi des fois des réadaptations sur certains contribuables. Il n'a pas les chiffres détaillés. On pourrait aussi marquer le nombre de contribuables qu'il y a par catégorie de personnes de Fr. 0.- à Fr. 1'000.-; Fr. 5'000.- au niveau des personnes physiques. Il ne sait pas si c'est nécessairement utile, mais il regardera s'il est possible de le mettre ou pas, si légalement tout est en ordre. Il y avait eu des éléments exceptionnels en 2010. En ce qui concerne les sociétés avec des exonérations fiscales, nous avons écrit à l'ACI pour avoir un tableau récapitulatif de l'ensemble des personnes qui étaient avec exonérations, avec les critères, et à quel moment ils devaient être revus par le Canton. On va recevoir ce tableau de la part du Canton par rapport à l'ensemble de ces sociétés. Finalement pour les entreprises, nous avons RDV le 4 ou 5 juillet à Lausanne pour faire le point par rapport à 12 sociétés qui sont taxées au niveau de la commune et qui représentent entre les 12, à peu près entre 80 et 85 % de l'ensemble des recettes. Ce sont les indications qu'il peut donner pour l'instant. Là aussi, il doit regarder si cela est possible ou pas, comme pour la première question.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire, ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte les comptes 2011.

7. Rapport de la Commission de gestion sur l'exercice 2011.

- Mme Kaufmann, rapporteur de la Commission de gestion, lit les vœux puis les conclusions recommandant d'accepter le rapport de la Municipalité pour 2011 et de décharger cette dernière pour l'exercice écoulé.
- La discussion est ouverte.
- M. Cosandier: lit le dernier paragraphe de la page 63 du rapport de gestion, puis cite le rapport de la Commission concernant la comptabilité énergétique, où il est mentionné, page 5, «que la Commission n'a pas de connaissances suffisantes pour la comprendre». Il aimerait connaître la corrélation entre le texte mentionné dans le rapport de gestion laissant entendre que les mesures ont été analysées et comprises, hors dans celui de la Commission, ce n'est pas le cas.
- M. de Hadeln: voulait intervenir sur le même sujet aussi, il n'y revient pas. Il relève le silence de la Commission sur les affaires culturelles et l'intégration (pages 106 à 113). La Commission de gestion aurait dû se poser des questions et se demander que cache la déclaration, page 107, au sujet de la soi-disant Commission culturelle «ses membres réfléchissent aussi à une action plus large et proposeront des modifications concernant son règlement en temps voulu»; notamment quelles modifications, quand et dans quel but? La Commission n'a pas noté non plus que les Affaires culturelles n'ont aucune Commission consultative au sommet chargée de la stratégie globale de la politique culturelle, qui engloberait l'ensemble des secteurs énumérés dans le rapport municipal sous le chapitre «Culture». La Commission semble ne pas avoir noté que les Affaires culturelles sont un des rares Services à n'avoir aucun Chef, ne fût-ce qu'à temps partiel, pour suivre des dossiers de plus en plus complexes et épauler la Municipale chargée des Affaires culturelles et de l'intégration. Pour une ville qui a bientôt 14'000 habitants, ce domaine n'est plus un domaine secondaire.
- M. Cretegnny: concernant la question précédente, il souhaite que la Commission s'explique sur la phrase de son rapport.
- Mme Cornaz-Rovelli: les classes des écoles de la région ainsi que celles primaires de Gland ont été de grandes utilisatrices de la patinoire mobile comme mentionné en pages 56 et 85. Par contre trop peu, voire jamais pour les classes de l'Etablissement secondaire. Selon les dires, la facturation de Fr 20.-, soit Fr. 2.- pour la location des patins reviendrait trop cher aux parents pour une fréquentation sur 10 sorties. Serait-il possible de demander au Municipal d'encourager la Direction et les enseignants de l'Etablissement secondaire de faire le nécessaire pour que les élèves concernés de Gland puissent profiter de cette patinoire située à 2 pas de leurs classes, pour la prochaine saison 2012-2013?
- Mme Gabriel: la Commission de gestion a demandé à avoir les renseignements afin de comprendre comment sont calculés les coefficients. Elle les a reçus sous forme de graphiques très complexes et n'a pas bien réussi à les traduire, elle aurait dû passer plus de temps dessus et vu le rapport qu'elle devait encore terminer, la Commission a passé à autre chose. Peut-être y reviendra-t-elle l'année prochaine?
- M. Vallat: aurait souhaité avoir le texte complet de la réponse concernant le réseau routier, page 5 du rapport de la Commission de gestion.
- M. Fargeon: suite à un petit souci d'impression du document, le texte complet a aussitôt été envoyé par courriel à l'ensemble des Conseillers.
- M. Favez: remercie la Municipalité qui a, suite à plusieurs de ses demandes, intégré en page 38 le tableau des contrôles de vitesse. L'examen de ces contrôles montre que 6 fois les taux des véhicules contrôlés ayant enfreint la vitesse autorisée se situent tous dans des périodes entre 11h et 13h30, soit lorsque les élèves sortent de l'école ou y retournent. Il invite la Municipalité à augmenter les contrôles, à prendre les mesures nécessaires pour sécuriser les endroits concernés dans les meilleurs délais. Il est utile d'avoir fait ces contrôles, de les publier et il faut utiliser ces données statistiques afin d'améliorer la situation.

- Mme Gilliland: une Commission de l'énergie a été mise en place, elle déplore que celle-ci n'ait jamais siégé durant une année alors que Gland est en processus pour obtenir le label Cité de l'énergie.
- M. Cosandier: le taux de logements vacants figure-t-il dans le rapport? Il serait important que l'on puisse le faire paraître, vu le développement de Gland.
- M. Creteigny: la Municipalité enregistre toutes les questions et donnera des réponses ultérieurement.
- Mme Monney: concernant les logements appartenant à la commune, il n'y a aucune vacance; quant aux logements en général, à Gland le taux se situe aux environs de 0,2-0,3%. Oui, il pourra figurer dans le rapport.
- Le président demande à M. de Hadeln de préciser ses remarques, s'adressent-elles à la Municipalité ou à la Commission de gestion?
- M. de Hadeln: en premier lieu à la Commission de gestion. Pourquoi ne s'est-elle pas intéressée au chapitre des Affaires culturelles et pourquoi ne s'est-elle pas intéressée à certains détails déjà cités.
- Mme Gabriel: la Commission de gestion se penchera sur ce sujet l'année prochaine.
- M. Egger: en tant que membre de la Commission de gestion, il n'est pas possible de tout étudier. Les Conseillers peuvent envoyer leurs questions à la présidente de la Commission, une fois le rapport connu et les membres se feront un plaisir de les étudier.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le rapport de gestion sur l'exercice 2011.

8. Préavis municipal N° 26 relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située au chemin de la Perroude.

- S'agissant d'un préavis urgent, en un seul débat et traité comme tel, MM. J.-Ph. Genoud, rapporteur de la Commission technique et Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, lisent les rapports in extenso, lesquels recommandent d'accepter les conclusions telles que présentées.
- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: remercie tout d'abord les deux commissions qui ont rapporté avec rapidité et conclu de manière positive sur ce dossier, puis répond au vœu émis par la Commission des Finances, à savoir qu'un inventaire de l'ensemble des canalisations est en cours d'élaboration et qu'il prend en compte différents paramètres: matériau, âge, défauts, Plan directeur de distribution d'eau (PDDE), afin d'établir sur plusieurs années un plan d'entretien comprenant le remplacement de certains tronçons. Un réseau d'eau doit régulièrement faire l'objet de travaux de réfection pour éviter de devoir trop investir lorsqu'il sera obsolète. Les résultats du bureau d'ingénieurs sont attendus concernant le nouveau plan quinquennal des routes, cela permettra de prendre en compte les tronçons de route qui feront l'objet de travaux futurs, de procéder au renouvellement des équipements communaux et d'éviter de devoir intervenir en catastrophe; mais même avec cet inventaire, il ne sera pas possible d'anticiper tous les remplacements car il subsiste toujours une part d'inconnu quant à l'état réel des canalisations d'eau sous pression, il n'est pas possible de les inspecter préventivement avec l'aide d'une caméra; l'indicateur révélateur est la présence récurrente de fuites. La canalisation du chemin de la Perroude n'avait jusqu'à présent fait l'objet d'aucune réparation. La composition en acier de cette conduite suffisait-elle à justifier son remplacement à court terme, sachant que certaines conduites en acier vieillissent très bien? Cela aurait certainement paru disproportionné et difficilement justifiable. Concernant la deuxième question relative au matériau dont sont constituées les conduites, les avis sont partagés entre les "pro-fonte" et les "pro-PE". Le tuyau en fonte est plus cher que le PE pour les petits diamètres alors que pour les grands diamètres cela s'inverse. La fonte, comme l'acier, est plus sujette aux problèmes de corrosion, provoqués par des courants vagabonds, par exemple, même si certaines

gammes de tuyaux en fonte, posés à la Place de la gare et à la route de Luins, sont équipés contre ce risque. La commune dispose de suffisamment de recul avec la pose de tuyaux en fonte puisqu'un nombre important de mètres de conduite ont été posés en 1924 et ce ne sont pas ceux sur lesquels les interventions se font le plus fréquemment, alors qu'il y a moins de recul pour les tuyaux en PE qui eux, ne sont utilisés que depuis une trentaine d'années. Les offres concernant ce préavis ont été reçues et un contrôle approfondi des prix unitaires doit encore être fait. Tant pour les travaux de génie civil et sanitaires, les montants remis sont en-dessous du montant indiqué dans le préavis, environ 1%. Il faut garder à l'esprit que ces travaux devant être réalisés pendant les vacances scolaires, il est possible qu'ils soient adjugés à une autre entreprise que celle étant la première. Les négociations avec les entreprises auront lieu à partir du 25 juin, pour autant que le préavis soit accepté par le Conseil.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 26 relatif à l'octroi d'un crédit pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression située au chemin de la Perroude, soit:

- *d'accorder le crédit de Fr. 374'400.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 374'400.-.*

PREAVIS AVEC DECISION

9. Préavis municipal N°21 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réalisation de la première phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG.

- M. Y. Collaud, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord le vœu puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Rohrer: pourquoi avoir fait de magnifiques arrêts de bus sur la Place de la Gare, au nord, alors que d'ici 6 mois la majorité du trafic va se passer au sud de la gare?
- Mme R. Bovet: comment les bus vont pouvoir tourner dans le "S", au chemin de Riant-Coteau?
- Mme Golaz: la ligne en provenance de Burtigny va toujours arriver sur la Place de la Gare ainsi que pour une année encore celle des TPN en provenance de Nyon-Prangins. Il s'agit d'une première étape et l'on peut imaginer que dans le futur le développement des bus va se poursuivre. L'alternative sur gare sud a été prise de manière à éviter l'avenue du Mont-Blanc et de permettre aux bus d'arriver à l'heure à la gare. Le TUG tournera sur la petite place de la fontaine au chemin de Riant-Coteau.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 21 relatif à l'octroi d'un crédit pour la réalisation de la première phase des aménagements nécessaires à la réorganisation des lignes de transports publics régionaux et du TUG, soit:

- *d'accorder le crédit de Fr. 297'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 297'000.-.*

10. Préavis municipal N° 22 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la construction d'une piscine couverte sur la parcelle N°91 au lieu-dit «Montoly».

- M. Freuler, rapporteur de la Commission technique, apporte tout d'abord les précisions suivantes: page 3, 1^{er} paragraphe, il faut lire: Coppet réfléchit *pour une de 25 m* et Versoix...; page 4, 3^e paragraphe, il faut lire: Il va rester environ 5'200 m² de terrain libre au *sud*, sur lequel... Puis, il lit les conclusions et l'amendement proposant une autre variante que celle choisie par la Municipalité, à savoir variante 4 avec le fond longitudinal prévu dans la variante 5 avec un montant alloué au crédit d'étude majoré de Fr. 100'000.-. De ce fait, la Commission à l'unanimité recommande d'accepter le préavis amendé et d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 1'475'000.-, de l'autoriser à entreprendre cette étude et à emprunter cette somme.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances lit les conclusions recommandant de ne pas accorder le crédit de Fr. 1'375'000.-, de ne pas autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude ni de l'autoriser à emprunter cette somme; de renvoyer ce préavis à la Municipalité pour étude complémentaire, développement et optimisation des différentes variantes.

Le président relève que les conclusions des rapports des Commissions des Finances et technique sont contradictoires; que cette dernière dépose, par le biais de son rapport, un amendement au préavis municipal. Les Conseillers se prononceront d'abord sur l'amendement dont il redonne lecture:

«La variante retenue pour le projet de la piscine est la proposition N°4, avec un fond mobile longitudinal tel que prévu dans la variante 5. La sortie sur l'extérieur se fait au travers d'un sas. Les aménagements extérieurs comprennent des jeux d'eau pour les plus petits ainsi qu'une place de jeux. La zone est clôturée. Le montant alloué au crédit d'étude est majoré de Fr. 100'000. --TTC».

- La discussion est ouverte sur l'amendement de la Commission technique.

- M. Favez: une Commission du Grand Conseil traite actuellement la nouvelle loi sur l'éducation physique et le sport et son encouragement à la pratique du sport ainsi que les réponses à 2 postulats demandant de promouvoir la natation à l'école. Un effort important du Canton sera fait pour encourager la construction de piscine couverte et celle de Gland est mentionnée dans l'exposé du Conseil d'Etat. Ce dernier propose, en plus de la subvention du Fonds du Sport, d'ajouter sa propre contribution en subventionnant à 20 à 30% les piscines couvertes en 2 tranches différenciées, soit 10 à 15% de subventionnement pur et 10 à 15% sous forme de prêt sans intérêts. Même si ce projet de loi n'est pas encore passé devant le Grand Conseil, il y a fort peu de chance que cette proposition passe à la trappe. Elle aura un effet majeur sur les investissements à consentir par notre bourse communale, soit entre environ 2 et 3 Mio sur les investissements ainsi qu'une diminution des charges financières de Fr. 55'000.- à 82'500.- par année, suivant le taux pris de 10 ou 15%. Il espère que ces renseignements rassureront les Conseillers se faisant du souci pour les finances et les convaincront de privilégier la proposition de la Commission technique.

- M. G. Grandjean: si la décision devait être prise ce soir avant que la loi ne soit entrée en vigueur, ces subventions pourraient-elles venir avec effet rétroactif?

- M. Favez: pour le moment, il s'agit du crédit d'étude et non celui d'investissement. Il pense que la loi sera acceptée et sous toit au moment où le crédit de construction sera voté. Dans la mesure où le projet glandois figure dans ceux du Conseil d'Etat, il imagine qu'il n'y a aucun obstacle à ce qu'il entre dans le subventionnement cantonal.

- M. Vallat: est favorable au sport, il est temps de se jeter à l'eau. Avec bientôt 16'000 habitants, il serait bon d'avoir des infrastructures correspondant à nos propres besoins, loisirs, culturels ou sportifs et d'en assumer les investissements. La Commission technique a fait un effort d'approche d'aller dans le sens de la Municipalité, elle a fait un travail de réflexion sur le vrai besoin et de ce que l'on veut apporter à la population, en analysant chaque étape. Il ne s'agit pas d'un combat contre des personnes, mais d'un besoin de toute une population qui, lors des marchés, à chaque fois qu'elle a pu s'exprimer, désirait une piscine, à Montoly. Il est heureux d'apprendre les différentes possibilités de subventions, il regrette qu'il n'y ait pas eu d'approche pour du partenariat privé-public. Sur les 6 variantes proposées par la Municipalité, il y en a 5 avec un fond amovible. Il énumère les caractéristiques et les possibilités

d'utilisation d'un fond amovible. Un des motifs avancé pour le rejet de ce fond est la technique, laquelle est très complexe. Il a été dit à la Commission qu'il n'y avait qu'une entreprise norvégienne capable de le faire; après recherches, il en existe une dizaine en France, capable de faire ce genre de fond. Ce ne devrait pas être un problème et la mise en concurrence va fonctionner. La volonté de la Commission technique est de proposer un projet viable, d'aller de l'avant, de ne pas le freiner, de ne pas le rejeter, de ne pas le renvoyer et d'avoir d'ici 3 ou 4 ans enfin une piscine à Gland.

- M. Collaud: la Municipalité connaissait les informations sur la nouvelle loi, mais il est difficile de mettre dans un préavis des éléments se travaillant au Grand Conseil et d'en tenir compte. Gland n'est pas une ville sans piscine. La Municipalité fait un complément à celle des Perrerets et qui a un fond mobile. Cette piscine est utilisée tant par les Alevins que par les écoles. La question a été posée aux 2 Directions qui estiment qu'elle est suffisante par rapport à leur activité et que pour le moment, elles n'ont pas de besoins supplémentaires. En 1980, il y avait 2 piscines dans le district pour une population de 46'000 habitants; en 2000, 74'000 habitants avec 1 piscine supplémentaire, Bassins; en 2012, il y a 90'000 habitants. En se projetant dans 20 ans avec une population de 113'000 habitants, il y aurait une piscine à Chésereux, une à Gland, éventuellement, une à Coppet. Il faut faire attention de ne pas tout vouloir. Au 1^{er} mars 2012, les piscines couvertes homologuées au niveau romand, avec 8 lignes d'eau, sont: Montreux, Neuchâtel, Sion. 6 lignes d'eau: Lausanne, Martigny, Vernier, Yverdon. Dire qu'avec notre bassin nous arrivons avec quelque chose de trop petit est une façon de voir les choses. La Municipalité est pour travailler sur la proposition 6 qui semble répondre le mieux aux critères: avec 6 couloirs, pas de problème avec le fond mobile puisqu'il existe aux Perrerets, le bassin d'apprentissage pour les familles et le complément de la plage pour une autre catégorie de personnes, c'est la suite logique que la Municipalité veut défendre.
- M. Dorand: le préavis initial N° 87 était déjà très contesté avec des amendements et un coût de 11 à 12 Mio. Le coût actuel se situe entre 17 et 21 Mio, soit entre 50 et 90% de plus que ce qui était prévu en 2010. Le coût annuel de fonctionnement de cette piscine, c'est plus de 1 Mio, ce qui signifie 2% du budget annuel. Il n'a pas envie d'investir des montants pareils et dire aux habitants dans 2 ou 3 ans, c'est bien vous avez une belle piscine, mais maintenant il faut augmenter les impôts. Il existe une grande confusion entre les différents amendements proposés à l'époque, côté ludique de la piscine et ceux proposés maintenant, on ne les retrouve plus. La Commission technique demande: quelle est la complémentarité de la piscine avec la plage? Dans la réponse de Municipalité, il est mis: *en cas de variante trop chère, il est possible que cela prêterite le projet de la plage*. Il préfère que l'on se consacre plus à un projet de plage qui va être autant utilisé par les gens de Gland qu'à une piscine qui n'est pas faite pour les petits et sans plongeoir pour les adolescents. Dans le rapport de la Commission des Finances, il est dit: *la décision importante consiste à choisir de construire une piscine ou de ne pas la réaliser*; puis plus loin, *Gland a les moyens de financer un projet complet*. Oui, mais au détriment de quoi? Actuellement, dans le Plan d'investissement, il y a 59 Mio en priorité 1, sans prendre en compte le coût de la piscine et 31 Mio en priorité 2 avec énormément de gros projets que l'on doit faire et qu'il faudra choisir le moment venu. Vu le dépassement de 90% du prix initial, les coûts d'exploitation de plus de 1 Mio par année, le Plan d'investissement de plus de 90 Mio en grande partie conçu pour améliorer la qualité de vie des Glandois et du bon fonctionnement de nos autorités, qu'il a déjà été investi Fr. 350'000.- à ce jour dans ce projet, c'est le moment de prendre la bonne décision et d'arrêter ce projet pendant que l'on peut encore le faire et de citer la réponse de la Municipalité dans le rapport de la Commission technique: *ce n'est pas parce que j'habite à Gland que je dois tout avoir à Gland. Il faudra prendre l'habitude de se déplacer en fonction de ses besoins et de ses envies*. Il adhère à cette réponse et recommande de voter non à l'amendement et non à ce projet.
- M. Cosandier: avec l'arrivée des habitants dans tous les nouveaux quartiers, a-t-on tenu compte de ces arrivées et évaluer les rentrées fiscales qui pourraient amortir une piscine, peut-être?
- M. Collaud: il ne faut pas oublier qu'avec chaque recette, il y a des dépenses. Il y a toute une série de charges en fonction du nombre d'habitants. Qui dit plus de recettes, dit plus de péréquation. Dans le Plafond d'endettement, il a déjà été tenu compte de l'évolution des habitants, de la croissance du personnel de la commune, de la croissance des charges dans les différents dicastères, de l'augmentation des charges sociales et des recettes. La commune est en train de passer certains paliers, les prestations

offertes aujourd'hui à 11'800 habitants n'arriveront pas à l'être pour 14'000 habitants, dans un délai aussi court. La Municipalité n'a pas fait qu'une étude. La piscine est un complément à celle existante, y compris celle de la clinique de La Lignière, où il y a la possibilité de suivre certains cours.

Il est clair que s'il y a 5 Mio de plus, il y aura des conséquences sur les autres investissements, c'est mathématique, par contre au niveau des investissements et par rapport au citoyen, tout a été tenu compte.

- Mme R. Bovet: y aura-t-il une augmentation de prévue pour les cours de natation pour les élèves de 5^e et plus, afin de profiter de davantage de sport?
- M. Collaud: précise, par rapport à la demande des écoles, qu'aujourd'hui la piscine des Perrerets remplit pleinement les demandes. La Municipalité a pris acte que ce n'était pas une nécessité pour le moment. Les conséquences se situeraient au niveau de la cohabitation entre école et public avec l'obligation de faire une séparation des vestiaires. Il est à espérer que les prestations offertes au niveau primaire permettent aux enfants arrivant en 5^e de savoir nager, que le sachant, ils peuvent aller dans un bassin sans fond mobile et pour ceux qui ne le sauraient pas, il y aura à côté le bassin d'apprentissage qui pourra répondre à cette demande.
- M. Monachon: a le sentiment que ce sera un boulet pour la commune que l'on va tirer longtemps. Il y a certainement d'autres possibilités. Le coût d'investissement lui paraît énorme pour une piscine de ce type et il propose de se concentrer sur la plage. Il serait intéressant de connaître la fréquence d'utilisation des piscines des villes citées, qui va s'y baigner? Quelles en sont les coûts d'exploitation? Avec de telles dépenses, ce n'est pas ce dont a besoin Gland qui est en pleine "explosion". Il faut regarder ce que font les communes avoisinantes. L'investissement fait au départ n'est pas perdu si cela peut permettre d'avoir quelque chose de plus intéressant dans un endroit mieux situé car il faudra, malgré la mobilité des citoyens, prévoir des parkings pour les personnes se rendant à Montoly. Il faut rejeter ce projet.
- M. Favez: n'est pas étonné de la réponse donnée par la Direction de l'Etablissement secondaire, elle est identique à celle pour la patinoire. Il précise qu'il est prévu dans la Loi scolaire l'inscription de 3 périodes par semaine de l'enseignement du sport, auxquelles il faut ajouter 2 après-midi sportifs par mois, donc il y aura une demande d'utilisation des installations plus grande qu'actuellement. Il serait suffisant de réserver spécifiquement quelques plages horaires aux écoles, interdites au public, ainsi il ne serait pas nécessaire de mettre des vestiaires supplémentaires à disposition. Il regrette et déplore que sur un sujet extrêmement important, le Municipal responsable du dossier ne soit pas présent.
- M. Vallat: il existe un projet d'assainissement énergétique des Perrerets dont une grande partie va partir dans la piscine. Soyons rationnel et qu'au lieu d'avoir un complément aux Perrerets, faisons une vraie piscine comme le propose la CT. Assainissons les bâtiments des Perrerets sans refaire la piscine, car d'ici quelques années, elle ne sera peut-être même plus aux normes.
- M. Collaud: concernant le montant pour l'assainissement des Perrerets, il est prévu 4,6 Mio pour l'isolation périphérique et les vitrages, Fr. 319'000.- pour le chauffage, Fr. 308'000.- pour la ventilation, Fr. 136'800.- au niveau sanitaires, dont la piscine, Fr. 437'400.- pour l'électricité et 1,344 Mio pour ce qui est de l'énergie, mise en valeur des toitures plates, production solaire thermique, chaleur photovoltaïque, électricité. On peut constater que sur Fr. 7'145'800.- la partie sanitaire ne représente que Fr. 136'800.-, ce n'est pas la bonne solution. Concernant les deux vestiaires, il ne s'agit que d'une question d'optimisation d'équipements, faut-il bloquer l'ensemble de la piscine lorsqu'une classe y va et interdire l'accès à d'autres utilisateurs? Voilà pourquoi il faut avoir une cohabitation et donner une possibilité aux usagers. Le montant déjà dépensé est de Fr. 600'000.- car deux concours ont été faits. Avec la nouvelle approche qui n'a pas été encore complètement étudiée, en la validant dans l'amendement de ce projet, cela veut dire que le Conseil dit oui pour quelque chose qui n'a pas été étudié pleinement et oui pour 2,1 Mio de crédit. En tant que financier, après avoir dépensé 2,1 Mio, il voit mal dire ensuite non à la piscine. La décision de ce soir est importante. La Municipalité propose de refuser cet amendement ainsi que l'approche de la Commission des Finances et d'accepter le préavis municipal. Il faut valider le montant et aller de l'avant jusqu'à la fin de la réalisation de la piscine.

- M. Grandjean: il faut être visionnaire comme l'ont été nos prédécesseurs, (En Bord, Grand Champ). Il a apprécié l'analyse financière de la Commission des Finances, mais n'adhère pas à ses conclusions proposant de tout repousser et de refaire les études. La Commission technique est logique, on ne peut pas faire l'étude de cette piscine sans le fond mobile, car il offre des avantages à chacun.
- Mme Girod: les Etablissements scolaires sont en pleine mise en œuvre de la LEO, le Plan d'étude romand (PER) arrive ainsi que d'autres contraintes. Dans ce cadre-là, il n'était pas une volonté de décider de mettre encore des heures de piscine supplémentaires, il faut nuancer le refus de la Direction de l'Etablissement secondaire. Par contre, rien n'empêche les enseignants de profiter de cette piscine le jour où elle sera là, c'était simplement de ne pas en faire une obligation et de la mettre au programme. L'utilisation de la piscine des Perreretts a été démontrée par les chiffres, la proposition de la supprimer n'était pas adéquate. Il y a environ 400 élèves aux Perreretts, ce serait un comble de ne pas la rénover et de devoir déplacer les élèves, ce qui générerait des problèmes de transport, les éviter est agréable.
- Mme Favez: il faut avancer avec confiance et avec un peu d'audace, il ne faut pas être frileux, puis elle demande une suspension de séance avant le vote.
- M. Fargeon: souhaite que la discussion reprenne après la suspension, mais dans un temps limite. Le président accorde la suspension de séance, cette dernière étant appuyée par plus de 5 membres. A la reprise, le président rappelle que, en cas de renvoi, la discussion reprend là où elle s'est arrêtée. La notion de renvoi n'est pas une bonne solution ce soir. Il propose de se prononcer d'abord sur l'amendement et afin de limiter un peu le temps des délibérations, il invite chaque groupe à faire une intervention en donnant son avis, la Commission des Finances et la Municipalité.
- M. Mawjee: intervient en tant que président de la Commission des Finances. Le Conseil doit voter sur un projet important d'un coût de 20 Mio et qui va durer au moins 20 à 30 ans. Il aimerait être sûr que ce soir, sur la configuration de notre projet, nous aurons pris la bonne décision. Différentes options étaient souhaitées lors des discussions préliminaires. La Commission constate avec regrets que c'est le projet le plus petit qui a été choisi. La différence est à peine de 1'6 Mio, soit 3-4%. La Commission ne souhaite pas du tout bloquer un quelconque projet de piscine, mais d'aller de l'avant et de faire un investissement qui soit correct, judicieux et approprié. Il rappelle que sur les 5 dernières années, nous avons eu un cumul de marge d'autofinancement de 54 Mio, c'est-à-dire 40 Mio de plus de ce qui avait été attendu par le Conseil communal et la Municipalité. La Commission demande à la Municipalité de réétudier le projet en tenant des comptes des différents vœux qui ont été un peu oubliés lors du préavis soumis il y a 18 mois. La grande peur est que si nous refusons le préavis, nous refusons la variante 6 proposée par la Municipalité ou une variante modifiée par la Commission technique, nous nous trouvons uniquement face à cette piscine et c'est cette piscine que Gland aura pour les 20 prochaines années.
- M. Favez: le groupe socialiste est favorable à l'amendement et au projet. Il ne faut pas négliger le risque que l'on prend ce soir en cumulant les 2 oppositions possibles qui se sont manifestées, soit les oppositions formelles au projet de piscine et à l'investissement qui est prévu et l'opposition, telle que proposée par le rapport de la Commission des Finances qui lui ne s'oppose pas à la construction d'une piscine, mais qui demande simplement d'étudier une manière un peu plus approfondie. Si le Conseil refuse, grâce à un cumul des gens souhaitant plus d'informations et ceux ne souhaitant pas de piscine, la Municipalité se trouve devant un dilemme qui, à son avis, n'a pas de solution. Comment peut-elle affirmer que le Conseil communal veut une piscine? Ce n'est pas possible. Il propose un report, ce qui est tout-à-fait possible, avec vote la prochaine fois et que d'ici là la Municipalité apporte les réponses demandées par la Commission des Finances, c'est-à-dire qu'elle fasse un complément à son préavis avec les variantes 1 à 4 ou 5. C'est faire un tout petit peu preuve de souplesse par rapport au Règlement du Conseil, puisque c'est pour le bien de la communauté, il l'encourage à aller dans ce sens et si ce n'est pas le cas accepter au moins les amendements et le préavis tel que proposé.
- Mme Gilliland: le groupe GdG reste fidèle à sa philosophie, il n'y a pas de consigne de vote, elle ne peut se prononcer pour le groupe.
- M. Gallay: la Commission était unanime pour tout rejeter, mais a essayé de trouver un compromis et ce qu'elle souhaite, c'est que la Municipalité aille dans son sens et étudie l'amendement et son coût. Il

n'a jamais été question de demander un fond mobile sur l'entier de la surface, osons faire une petite partie, peut-être 12.50 m sur 3 lignes. Il demande de soutenir le rapport de la Commission technique avec l'amendement.

- M. Uebelhart: le groupe des Verts soutient la construction d'une piscine, la proposition de la Commission technique et demande de réanalyser les variantes proposées. Les utopistes n'ont que le tort d'avoir raison avant les autres. Le Conseil doit montrer de l'audace, du courage, il faut voir grand pour ne pas regretter des choix qui n'auraient pas été adaptés aux besoins. Il y a des exigences sur le plan scolaire au niveau du nombre d'heures d'enseignement. Avec la prochaine arrivée de nombreux habitants et l'afflux de nouveaux élèves, il se pourrait qu'à court ou moyen terme, pour répondre à cet afflux, nous devrions construire de nouvelles classes et salles de gym, il faut savoir qu'une heure de piscine peut remplacer une heure de gym. Il ne s'agit pas seulement d'une dépense, mais c'est aussi un investissement qui par la suite ne nécessitera pas forcément la construction de salles de sport supplémentaires.

- M. P. Regazzoni: le groupe UDC propose d'accepter l'amendement et le rapport de la Commission technique.

- M. Finini: le groupe PLR est libre de s'exprimer. La Commission technique a fait preuve de pragmatisme. La zone d'apprentissage, dans le projet N° 6, représente la moitié des 2 lignes qui sont proposées en plus dans le projet N° 7. En souhaitant adjoindre un fond mobile, cela va permettre le maximum de flexibilité, quelque soit l'activité proposée. La Commission technique a été dans le sens du Conseil et refuser ce projet, c'est faire un grand pas en arrière par rapport à ce que ce Conseil avait décidé il y a longtemps et donné mission à la Municipalité d'étudier un projet à 8 lignes d'eau, avec un plongoir et un bassin extérieur. Le projet présenté ne comporte aucun de ces éléments.

- M. Collaud: cite une phrase du rapport de la Commission des Finances: *le niveau d'endettement et la marge d'autofinancement, la Commission des Finances est convaincue que la ville de Gland a les moyens de financer un projet complet.* La Commission des Finances a connaissance de la marge d'autofinancement et sait dans quel trend elle va. Il ne faut pas regarder le passé, mais plutôt le présent. La Municipalité a très clairement mis cette piscine en priorité 1, elle prête à dire que la piscine nous coûte 1, peut-être 1,1 Mio par année, elle a les moyens et est prête à faire avec cet investissement. L'élément retenu par rapport à la dernière fois, ce sont les 8 lignes d'eau, pour tout le reste, la Commission technique a été d'accord de renoncer. Si le Conseil dit oui à l'amendement, à quel moment la Municipalité s'arrête, à quel moment, elle revient devant le Conseil pour dire attention cette variante, telle qu'elle était préconisée, il y a ceci ou cela qui ne va pas, parce que techniquement ou pour d'autres raisons, ce n'est pas possible. La Municipalité a fait du mieux possible en s'entourant de professionnels, architectes, responsables de piscine afin d'avoir la piscine la plus adaptée par rapport au terrain et aux citoyens. A la base, la Municipalité a pensé que l'approche à tiroir était faisable et l'on s'aperçoit, malheureusement, que cette approche, dans la volonté de bien jouer par transparence, ne joue pas à 100%, parce que trop compliquée. Avec la première variante que la Municipalité voulait, on s'en sortait entre 14 - 14,5 Mio, il ne faut pas dire que c'est la solution la plus faible qui a été faite. La Municipalité veut la piscine, elle est prête à aller de l'avant, mais plus le temps passe, plus il peut y avoir des éléments qui ne sont pas maîtrisables par la Municipalité. Son souci est, avec la nouvelle étude des éléments mentionnés et si certains ne sont pas possible techniquement, quel sera l'approche du Conseil? Acceptera-t-il de supprimer certains éléments votés ce soir? La Commission technique fait toute une liste de ce qu'elle veut ou ne veut pas que la Municipalité étudie, ensuite cette dernière doit arriver avec un projet terminé et là, le Conseil peut être aussi déçu si techniquement il n'est pas possible de le faire. Dépenser 2,1 Mio pour en arriver à quelque chose qui ne plaît pas, ce n'est pas le but. La Municipalité va étudier la chose, mais elle est d'avis qu'il faut refuser l'amendement de la Commission technique et en rester avec le projet proposé.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président relit l'amendement et il est passé au vote.

Décision

Par 41 oui, 24 non et 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte l'amendement.

- Le président ouvre la discussion sur le préavis amendé.
- M. Creteigny: au nom de la Municipalité, sollicite une petite suspension de séance afin de lui permettre de se réunir pour en discuter.

Après l'interruption accordée par le président, la discussion reprend.

- M. Collaud: la Municipalité avait plusieurs solutions: si le préavis est accepté avec l'amendement, aller jusqu'au bout ou, retirer le préavis ou, étudier la variante mentionnée par la Commission technique et revenir avec une situation intermédiaire. Le projet étant suffisamment important, elle a choisi d'étudier, avec les architectes, la faisabilité de la variante de la Commission technique. Il est indispensable d'avoir une décision qui soit techniquement acceptable et faisable. La Municipalité demande, selon l'art. 88 du Règlement du Conseil, le renvoi du préavis au Conseil de septembre afin de venir avec un projet étayé et permettre que la décision soit prise avec le maximum de sérénité. Les éléments seront communiqués aux Commissions technique et des Finances afin qu'elles puissent se prononcer en toute connaissance de cause. Pour des raisons financières, la Municipalité informe et propose d'utiliser ses compétences financières pour cette nouvelle étude.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le préavis est renvoyé, pour décision, à la séance du Conseil communal de septembre 2012.

Une autre interruption de séance a lieu afin d'écouter et d'apprécier quelques chants interprétés par deux élèves de " Clelia Music Academy " de Gland, puis les débats reprennent.

11. Préavis municipal N° 23 relatif à la motion de M. Jean-Michel Favez intitulée «Pour donner une impulsion forte aux projets de réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac».

- M. Davoine, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant de rejeter le préavis tel que présenté et de renvoyer le projet de décision à la Municipalité, à charge pour elle de rendre un nouveau préavis.
- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: remercie la Commission pour avoir écouté la Municipalité et en particulier M. Cuénod sur les raisons d'avoir présenté un préavis de ce type afin de respecter les délais; charge à elle de présenter avant la fin de l'année un préavis permettant ce premier cheminement au bord du lac.
- M. Favez: est satisfait de voir l'unanimité de la Commission refuser les conclusions de ce préavis. La volonté municipale exprimée lors des travaux de la Commission lui permet de dire que l'on va dans le bon sens et il se réjouit du prochain préavis qu'il attend, plus solide que celui-ci.
- M. Creteigny: la Municipalité, concernant le renvoi, s'est renseignée auprès du SeCRI, qui après quelques tergiversations, a conclu, d'après certains éléments provenant des documents de M. Equey, que le renvoi pouvait se faire, mais il y a aussi d'autres avis disant le contraire. L'avis de droit demandé n'est pas encore arrivé. Le flou subsiste sur le renvoi dans le cadre communal, cela se fait au Grand Conseil, mais tout ce qui se fait au Grand Conseil ne se fait pas forcément au niveau communal et l'on est dans l'incapacité de dire si ce renvoi est légal ou pas. De toute façon un préavis va arriver et il faudra certainement refaire la jurisprudence sur la question de la nouvelle loi sur les communes. Il propose que l'on en reste là, sans le renvoi.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire ni abstention signifiée, le Conseil communal refuse le préavis municipal N° 23 relatif à la motion de M. Jean-Michel Favez intitulée «Pour donner une impulsion forte aux projets de réalisation d'un cheminement piétonnier le long des rives du lac».

PREMIERE LECTURE

12. Préavis municipal N°24 relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie en faveur de la Coopérative d'utilité publique Cité Derrière à constituer sur la parcelle communale N° 614 au lieu-dit «Chemin de la Chavanne» pour la construction d'un bâtiment locatif plurigénérationnel.

- La séance est agendée le 26 juin 2012 à 20h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre: Marc-Antoine Senn, Soc. *Membres:* Samuel Freuler, GdG, - Manfred Schumacher, GdG Arthur Bigler, PLR - Christian Gander, PLR, - Martial Cosandier, Vert, – Pascal Regazzoni, UDC.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Préavis municipal N° 25 relatif à l'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie à constituer sur la parcelle communale N° 4233 (Plan de quartier «Communet-Borgeaud) pour la construction d'un bâtiment d'habitations collectives (B2.4).

- La séance est agendée le 26 juin 2012 à 20h00 et c'est la même Commission que pour le préavis N°24 qui l'étudiera, à savoir:

Premier membre: Marc-Antoine Senn, Soc. *Membres:* Samuel Freuler, GdG, - Manfred Schumacher, GdG Arthur Bigler, PLR - Christian Gander, PLR, - Martial Cosandier, Vert, – Pascal Regazzoni, UDC.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- M. Rohrer: est-il possible de supprimer ces redevances et à combien pourraient être proposés les loyers si l'on supprimait ces redevances? Est-il utile de chercher une coopérative d'habitation pour gérer ces locaux?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

14. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Charlotte Gabriel intitulé «Pour un cinéma open air durant la période estivale».

- Mme Grandjean, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant d'accepter la réponse de la Municipalité.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, sans avis contraire et 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Charlotte Gabriel «Pour un cinéma open air durant la période estivale».

15. Nomination d'une Commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion de M. Jean-Marc Guibert «Demandant à la Municipalité une installation ciblée de caméras de vidéosurveillance dans le périmètre de la nouvelle place de rencontre de la gare, afin de rassurer et d'augmenter la sécurité de nos citoyens et d'éviter les déprédations récurrentes du mobilier urbain».

- La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Jacques Tacheron, PLR. *Membres:* Michel Girardet, PLR – Laurent Dorand, GdG, Evan Lock, GdG, - David Mayer, GdG – Jacques Carpentier, Soc – Muriel Favez, Soc – Moritz de Hadeln, Vert – Jean-Marc Guibert, UDC.

- Le président rappelle à la Commission technique qu'elle n'a pas l'obligation, mais la possibilité d'inviter un représentant de la Municipalité à sa séance afin que ce dernier ait loisir d'exprimer la position municipale en relation avec le sujet. Il recommande à la Commission d'user de ce droit et de convenir d'une séance avec le municipal responsable.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. Nomination du bureau du Conseil pour l'année 2012-2013.

Election du président

- Au nom du groupe socialiste, Mme Petraglio présente M. Michael Rohrer et propose la candidature de l'actuel vice-président. M. Rohrer a passé les premières années de sa vie à Berne, puis il a habité à Genève, Crassier, Bienne, Montpellier, Bâle, Le Muids, avant de s'installer à Gland en 1995. Il est marié et père de 3 filles. M. Rohrer est titulaire d'un brevet en viticulture et œnologie. Il travaille comme informaticien à l'Ecole d'ingénieurs de Changins depuis 15 ans. Ses passions sont le vin, le snowboard et le vélo, avec lequel il se déplace quotidiennement pour se rendre à son travail.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Michael Rohrer est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule le règlement.

Résultat

Bulletins délivrés: 69 – *rentrés:* 69 – *blancs:* 13 – *nul:* 0 – *majorité:* 35

M. Michael Rohrer est élu par 55 voix. Il y a 1 voix éparse.

- M. Rohrer accepte avec émotion son élection, est très honoré de la confiance que les Conseillers lui portent et les en remercie. En comparaison avec la législature précédente, les débats de la nouvelle législature ont été animés, l'arrivée de 2 nouveaux partis, chacun tentant de marquer son territoire, ne ce sont pas toujours passés avec le respect et le calme qui devraient régner dans notre assemblée. Il souhaite que les esprits soient plus calmes, que chacun ait pu trouver ses marques afin d'avoir des débats constructifs et respectueux des différents avis, sans invective personnelle et déplacée envers les membres du Conseil et de la Municipalité. Il est possible d'aller de l'avant et de travailler en bonne intelligence et harmonie.

Election du 1^{er} vice-président

- Au nom du groupe des Verts, M. Ueberhart présente M. Moritz de Hadeln et propose la candidature de l'actuel 2^e vice-président.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Moritz de Hadeln est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule le règlement.

Résultat

Bulletins délivrés: 69 – *rentrés:* 68 – *blancs:* 13 – *nul:* 1 – *majorité:* 34

M. Moritz de Hadeln est élu par 45 voix. Il y a 9 voix éparses.

- M. de Hadeln accepte son élection et espère une année pacifique et cordiale entre tous les groupes.

Election du 2^e vice-président

- Au nom du groupe UDC, M. P. Regazzoni propose la candidature de M. Maurizio Di Felice, actuellement membre du bureau comme scrutateur et membre de la Commission des Finances.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Maurizio Di Felice est soumise au vote, à bulletin secret, comme le stipule le règlement.
- M. Di Felice étant scrutateur et candidat à la 2^e vice-présidence, le président appelle M. Senn, scrutateur-suppléant afin de le remplacer au bureau.

Résultat

Bulletins délivrés: 69 – rentrés: 69 – blancs: 9 – nul: 2 – majorité: 34

M. Maurizio Di Felice est élu par 55 voix. Il y a 3 voix éparses.

- M. Di Felice accepte son élection et remercie les Conseillers pour ce vote de confiance.

Election de deux scrutateurs

- Au nom du groupe PLR, M. Tacheron présente la candidature de Mme Anna Beutler.
- Au nom du groupe GdG, Mme Gilliand présente la candidature de Mme Anne Kaufmann.
- Il n'y a pas d'autre proposition. Les candidatures de Mmes Beutler et Kaufmann sont soumises au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Résultat

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention

Mmes Beutler et Kaufmann sont élues scrutatrices.

Election de deux scrutateurs suppléants

- Au nom du groupe socialiste, Mme Petraglio présente la candidature de M. Jacques Carpentier.
- Au nom du groupe des Verts, M. Uebelhart présente la candidature de Mme Célia Maeder.
- Il n'y a pas d'autre proposition. Les candidatures de M. Jacques Carpentier et de Mme Célia Maeder sont soumises au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Résultat

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention

M. Carpentier et Mme Maeder sont élus scrutateurs suppléants.

17 Nomination de la Commission de gestion.

- Au nom du groupe PLR, M. Tacheron présente la candidature de Mme Jeannette Weber.
- Au nom du groupe des Verts, Mme Cornaz-Rovelli présente la candidature de M. David Marandola.
- Au nom du groupe socialiste, Mme Petraglio présente les candidatures de Mmes Charlotte Gabriel et Véronique Villaine.
- Au nom du groupe GdG, Mme Gilliand présente les candidatures de Mme Ahimara Buffat et de M. David Mayer.
- Au nom du groupe UDC, M. P. Regazzoni présente Mme Anna Pallota Ladisa.
- Il n'y a pas d'autres propositions. Les candidatures sont soumises au vote, à main levée, comme l'autorise notre règlement.

Résultat

A l'unanimité, sans avis contraire et sans abstention

Mmes Weber, Gabriel, Villaine, Buffat, Pallota Ladisa et MM. Marandola et Mayer sont élus à la Commission de gestion.

18. Divers + propositions individuelles

- M. Marandola: est-il exact qu'un Sécuritas sera présent à la déchèterie, en permanence ou temporaire? Est-il prévu de placer des bacs ou plantes supplémentaires, hormis les arbres sur la Place de la Gare?
- M. Fargeon: oui, un agent est prévu au contrôle d'accès à la déchèterie, plusieurs heures durant les prochaines semaines afin de vérifier de manière plus stricte les personnes étant au bénéfice d'un badge. On fait un peu la chasse mais c'était devenu nécessaire, car certaines personnes venant de l'extérieur mais travaillant à Gland se rendaient à la déchèterie, lorsqu'elles ont vu que des contrôles étaient effectués, elles faisaient alors demi-tour. Il n'y a pas d'aménagements d'arborisation supplémentaires prévus à l'intérieur des bacs sur la Place de la Gare, elle sera gardée ainsi et l'on verra comment cela évolue, il y aura encore des travaux à faire sur cette place.
- M. Favez: le passage sous-voies a été refait. Le seul endroit qui ne l'a pas été se situe à la sortie sud, où lorsqu'il pleut, une pataugeoire de 3 cm sur près de 4 m² se forme, c'est navrant. Concernant la Place de la Gare, dans le préavis présenté pour la réfection de la Place de la gare et voté par le Conseil, un revêtement clair était prévu; il lit la description et en rappelle tous les avantages. Oui, le Municipal a annoncé lors du dernier Conseil qu'il n'était pas possible de faire ce revêtement et de citer le passage contenu dans le dernier procès-verbal; oui, il veut bien que la Municipalité soit déçue, mais il est scandalisé par ce changement et trouve que le Conseil a été trompé sur la marchandise. Il invite la Commission de gestion à se pencher sur ce grave dysfonctionnement de la Municipalité.
- M. Rohrer: suite à sa nomination au poste de président du Conseil communal, présente sa démission en tant que membre de la Commission du Plan de zones.
- Mme Favez: quelles mesures d'accompagnements vont être prises pour donner la possibilité à la population de trier au mieux les déchets et de réduire la quantité de ces derniers afin de minimiser les coûts, sachant que début 2013 il va y avoir des taxes perçues pour financer l'élimination et la gestion des déchets?
- M. Cretegny: concernant le revêtement de la Place de la Gare, il ne s'agit en aucun cas d'un dysfonctionnement de la Municipalité. Il peut arriver qu'il y ait des problèmes techniques avec un choix qui se fait. La Municipalité le regrette tout autant que vous, mais elle ne va pas mettre un revêtement, lorsque l'on remarque après coup malheureusement que le risque que provoque ce revêtement et l'usure certainement très coûteuse risqueraient plutôt de provoquer des dysfonctionnements sur le revêtement lui-même, mais pas dans la Municipalité.
- Mme Petraglio: va quitter la commune et de ce fait annonce ses démissions en tant que Conseillère communale, secrétaire-suppléante du Conseil communal et déléguée au Conseil intercommunal du Conseil régional. Elle garde un excellent souvenir des années passées au sein du Conseil, elle souhaite une bonne législature à chacun et une bonne année au nouveau président du Conseil.
- Le président remercie vivement Mme Petraglio pour sa disponibilité, son travail avec calme et pragmatisme, notamment lors des nombreuses élections et votations. Il lui souhaite plein succès pour le futur.
- M. Fargeon: concernant les déchets, le Conseil recevra en temps opportun un préavis donnant toutes les informations et indications sur le mode, la manière, les interactions concernant le tri des déchets. Il faut un peu de patience, le but est d'avoir au 1er janvier 2013 un préavis accepté par l'ensemble des communes et une taxation qui fonctionne. Concernant la sortie au sud de la gare, l'entreprise concernée sera contactée pour qu'elle intervienne afin de remédier à cette pataugeoire.
- M. Davoine: désire des explications sur ce qui justifie le blocage de la salle de gym des Tuillières pendant 2 semaines, le club de volley ne pouvant s'entraîner jusqu'au 10 septembre, alors que la réception du futur président de Grand Conseil ne dure qu'un seul jour.
- M. Cretegny: la Municipalité va se renseigner et donnera des nouvelles.
- Le président étant arrivé au terme de son année de présidence, il adresse ces quelques mots:
«Mesdames, Messieurs, chers Conseillères et Conseillers, chers membres de la Municipalité, c'est pour la dernière fois que je me présente devant vous ce soir en tant que chef d'orchestre, quelques jours après ma sérénade l'anachronisme est excusable, beaucoup de sentiments se bousculent en

moi au moment de rendre mon tablier; j'ai envie d'apprécier le sentiment du devoir accompli, j'ai envie de revivre tous ces moments forts partagés avec vous tous, m'en imprégner, ne jamais oublier cette force venant du collectif, de chacun d'entre vous et qui nous pousse à franchir les limites. J'ai vécu une expérience unique, je suis heureux d'avoir eu cette occasion et je souhaite à mon successeur fraîchement élu d'avoir autant de soutien et de plaisir à présider cette noble assemblée. J'ai eu la chance d'endosser le costume de ce qu'on appelle communément le 1^{er} citoyen de la commune lors de cette 1^{ère} année de législature, avec bons nombres de nouvelles Conseillères et nouveaux Conseillers. Quelle responsabilité, car je me rappelle lorsque j'étais moi-même tout nouveau dans l'Assemblée l'importance de l'appui des anciens et notamment celle du président qui a pour tâche première de simplifier les procédures qui peuvent paraître à priori nébuleuses et formelles. Je vous félicite, je pense que la cuvée du Conseil communal de la législature 2011-2016 sera un grand cru. J'ai reconnu des Conseillères et Conseillers motivés et assidus, patients aussi lorsqu'il s'agit de voter les règlements. Cultivez votre identité, défendez vos idées, même et surtout si elles ne passent pas la rampe, j'ai pour devise que ce n'est jamais pour rien. Lorsqu'une chose a été dite, elle est dite, même si on pourrait la croire inutile. Etre fidèle à soi-même tout en respectant l'adversité et acceptez le débat. La politique est faite de patience, d'alliance, de persuasion, d'argumentation et d'appui. Ce n'est qu'au prix de ces nombreux efforts que l'on pourra faire avancer un peu la grande mécanique. Ne jamais oublier que derrière tout ça il y a l'homme.

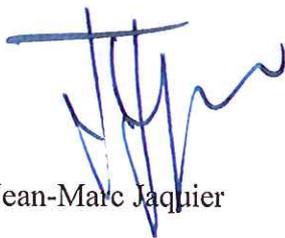
Il ne me reste plus qu'à vous remercier toutes et tous pour votre soutien et vos messages d'amitiés qui m'ont touché droit au cœur, j'ai éprouvé une grande fierté d'être votre président éphémère, pas encore repu, mais déjà nostalgique. Je remercie particulièrement mes plus proches collaborateurs: la secrétaire pour sa présence et son efficacité, son travail méticuleux, l'huissier pour son omniprésence, sa disponibilité, son travail acharné et sa gentillesse. J'aimerais encore remercier aussi toutes les personnes actives au bureau du Conseil pour leur engagement lors de cette année électorale chargée. Remerciements également à l'équipe municipale et à son syndic pour avoir joué le jeu lorsque celui-ci devient un peu plus serré. Je transmets sous forme d'héritage les dossiers à mon successeur».

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle la date du 13 septembre à 19h30 pour la prochaine séance du Conseil communal, puis il clôt celle de ce soir.

La séance est levée. Il est 23h25.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:



Jean-Marc Jaquier



La secrétaire:



Mireille Tacheron